



Mairie de Charensat

Réunion du 26 janvier 2023

Présents : MM. BLANCHON – BACCONNET – BARRIERE – BENARD-SERRURIER – BUISSON – CLOAREC – DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – POUCHOL – MOURDON – SENETAIRE.

Absents excusés : CUNY (pouvoir à BUISSON) – DOS SANTOS (pouvoir à GRANDSAIGNE) – MARTIN

Date de convocation : 17/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 18h00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de M. BLANCHON François, Maire.

Mme DUBOISSET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 07/12/2022 : 14 pour – 0 contre – 0 abstention

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux d'alimentation aux Curadis
- Mission assistance retraites CDG 63
- Avantages en nature : repas de cantine
- Subvention au comité des fêtes pour la foire aux dindes
- Révision des prix marché de voirie 2021

- DETR 2023

Monsieur le Maire explique que la DETR 2023 ne peut être affectée aux travaux de voirie comme prévu lors de la précédente réunion, puisque le dossier est en cours et le marché a été signé en 2021. Il est donc nécessaire de prévoir la dotation sur un autre dossier. Il propose de demander l'attribution de la DETR 2023 sur le dossier auberge de pays. Un estimatif est en cours d'élaboration (demandé à l'architecte en charge du dossier).

Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.

- DSIL 2023

Monsieur Le Maire propose de déposer un dossier DSIL 2023 pour la « rénovation et mise aux normes du bâtiment annexe de la mairie ».

Il donne lecture du détail estimatif des travaux fourni par l'architecte, pour un montant total de 204 000 € HT, qui comprend 5 lots :

- LOT 1 : ravalement de façades – 55 000 € HT
- LOT 2 : menuiseries extérieures – 66 000 € HT
- LOT 3 : isolation/plâtrerie – 14 000 € HT
- LOT 4 : électricité – courant fort – courant faible – 27 000 € HT
- LOT 5 : chauffage – 42 000 € HT

Accord pour déposer la demande de DSIL 2023 sur ce dossier avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention

- FIC 2023-2026

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil la nouvelle formule du FIC :

- La durée du dispositif est portée à 4 ans, soit sur la période 2023-2026
- Pour les communes de – 2 000 habitants, le taux de subventionnement est passé à 40 %
- Possibilité de présenter 2 projets par an
- Mise en place de 3 bonus de transition (bois local, énergie, réemploi des matériaux).

Au dernier recensement, la population INSEE était de 494 habitants. Par conséquent la dépense subventionnable maximum HT pour 2023-2026 est de 250 000 € (pour information, au-dessus de 501 habitants : 320 000 €).

Pour la programmation 2023 le dossier devra être déposé avant le 15 mars prochain. Il propose de ne pas présenter de projet sur 2023, et de prévoir un programme complet de voirie sur les années 2024-2026.

Accord de principe

- Optimisation des systèmes de gestion de l'Éclairage Public

Monsieur le Maire présente le programme proposé par Territoire d'Énergie 63 (TE63) visant à optimiser les systèmes de gestion de l'éclairage public. Ce programme vise à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public au vu de limiter les coûts induits de fonctionnement pour les collectivités adhérentes à la compétence éclairage public de TE63. Ce programme est mené par Territoire d'Énergie 63, avec le soutien de France Relance, dans les conditions suivantes :

Estimation des dépenses à la date du projet : 7 900.00 € HT

Prise en charge France Relance : 70 %

Prise en charge TE63 : 20 % + intégralité de la TVA

Reste à charge commune de Charensat : 10 % du HT soit 790.00 €

Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.

- Alimentation basse tension « Les Curadis »

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'alimentation basse tension en énergie électrique au lieu-dit « Les Curadis » pour alimenter le bâtiment d'accueil et d'autres projets futurs. Un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente. L'estimation globale des travaux s'élèvent à 84 600,00 € T.T.C.

Le TE 63 peut envisager la réalisation des travaux si la commune accepte de verser une participation de 20 452.50 € (1 375.50 mètres dont 107.50 mètres en fouille TE 63 et 1 268.00 mètres en fouille remise). Cette participation pourra être revue en fin de travaux suivant la longueur de réseau réellement construite.

Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.

- Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le CDG63

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente à la mission assistance retraites, qui est arrivée à échéance au 31/12/2022. Il propose le renouvellement de l'adhésion (coût annuel 150 €) pour les 3 prochaines années (prendra fin le 31/12/2025).

Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.

- Adressage : achat de plaques de rues et numéros d'habitation

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que dans la continuité du dossier « adressage des rues et habitations », il est nécessaire de procéder à l'achat de plaques de rues et de numéros pour les habitations. Il donne lecture des 3 devis reçus en mairie :

- SN KATZ INDUSTRIE : 3 581.00 € HT
- MIC SIGNALOC : 4 502.70 € HT
- SIGNAUX GIROD : 6 560.13 € HT

Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention pour retenir le devis de KATZ INDUSTRIE.

- Tarifs eau et assainissement pour 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des tarifs actuels, à savoir :

- Compteur principal : 30,50 €
- Compteur de champ : 15,30 €
- Compteur en attente : 7,70 €
- Prix du m3 d'eau : 1,05 €
- Taxe d'assainissement collectif : 0,70 €/m3

Après discussion, le Conseil Municipal décide avec 14 pour 0 contre 0 abstention de fixer les tarifs 2023 comme suit :

- Compteur principal : 35 €
- Compteur de champ : 35 €
- Compteur en attente : 35 €
- Prix du m3 d'eau : 1,10 €
- Taxe d'assainissement collectif : 0,90 €/m3

Il décide également de la mise en place d'un abonnement assainissement collectif au prix de 30 €.

Monsieur le Maire fait part aux membres des décisions prises le matin même lors de la réunion avec les habitants de Vergheadet. Un compte-rendu sera remis à chacun (élus + habitants).

- Subvention école pour voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de la coopérative scolaire du RPI Biollet Charensat Espinasse, pour financer un voyage scolaire de 2 jours au Zoo Parc de Beauval. Il présente le plan de financement : la participation demandée à chacune des 3 communes est de 400 €. Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.

- Avantages en nature : repas

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour que les agents (titulaires ou remplaçants) travaillant à la cantine puissent bénéficier, au titre de leur activité, du repas de midi. Cette prestation constitue, pour les agents concernés, un élément complémentaire de rémunération appelé « avantage en nature ». A titre indicatif, au 1er janvier 2023, le montant forfaitaire de l'avantage en nature « repas » notifié par l'URSSAF est de 5,20€. Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.

- Subvention au comité des fêtes – foire aux dindes 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le comité des fêtes a pris à sa charge tous les frais engendrés par l'organisation de la foire aux dindes 2022 et propose de verser une subvention à l'association. La somme facturée par le comité des fêtes est de 960 €. Accord avec 13 pour 0 contre 1 abstention.

- Révision des prix des travaux restant – marché de travaux de voirie programme 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le SIVOM Auzances-Bellegarde avait été retenu pour le marché de travaux de voies et chemins communaux – programme de travaux 2021. Il rappelle que les travaux étaient programmés sur 3 années : 2021-2022-2023. Liste des travaux restant : VC La Croix de Roche 780 ml / Chemin de La Croix de Roche à Chez Gouyoux 600 ml / VC Chez Gouyoux 80 ml / VC Puy Chauvet 600 ml / Place du Petit Cordonnier / VC Montaudot 400 ml / Chemin Montaudot 120 ml / Chemin Troissagnes 50 ml / VC Lotissement 250 ml / Assainissement VC Les Conchons dans le bourg.

Il explique que le SIVOM Auzances-Bellegarde a dû revoir à la hausse les tarifs prévus au marché initial signé en 2021 :

Montant restant HT tarifs 2021 : 111 949.75 €

Montant restant HT tarifs 2023 : 118 375.85 €

Soit une hausse de 6 426.10 € HT

Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.

- Devis et courriers divers

- Pneus pour le tracteur communal : présentation de trois devis des ETS FAUCHER (Mérinchal), ETS DUMONTAUX (Auzances) et ETS SAUDADE (Giat). Le devis des ETS DUMONTAUX étant le moins cher (2 800 € HT les 4 pneus MO incluse), accord à 14 pour 0 contre 0 abstention
- Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'un devis estimatif du SIVOM, à titre indicatif, pour la remise en état des chemins lorsqu'ils sont endommagés. Sur une base de 1 000 ml, compris décapage de banquettes, curage de fossés, chargement et évacuation des terres, scarification de la chaussée, remise en forme et compactage, fourniture transport et mise en œuvre de grave naturelle traitée réglage et compactage : 14 644.50 € TTC (sur une base de 400 ml par jour).
- Depuis plusieurs mois, beaucoup d'interventions de débardage sur la commune. Prévoir un suivi plus rigoureux des chantiers afin de constater les dégâts avec les entreprises qui interviennent sur le terrain.

- Questions diverses

- Néant